

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY
-

N° de la délibération
2025_13

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :
Nomination du
représentant de la
collectivité pour l'Agence
France Locale

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 Avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le onze du mois d'Avril, à 16 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélangy**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Étaient présents :

Mesdames Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Arlette OBRY, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Lois COLTEL, Fanny WALDSCHMIDT

Représentés :

Absent : Damien PETIT

Excusé : Roger LOMBARDOT

A été élu secrétaire : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion du conseil municipal de Saint Mélangy en date du 20 avril 2020,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 11 avril 2025,

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide :

1. de désigner Didier PIOLAT, en sa qualité de maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Saint Mélangy, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale
2. d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de **la commune de Saint Mélangy** ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
3. d'autoriser **le maire** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire, Didier PIOLAT

